

# REUNION CONSEIL MUNICIPAL

samedi 18 mai 2019

## PRESENTS :

Gilles RUAT, André RICHARD, Yves ATTARD, Martine ROBERT, Serge COHADE, Pascal MARTIN, Christian BOURDIER, Daniel VAUZELLE, Christian ROYER, David VIALLET, Andrée LIONNET

## POUVOIRS :

Annie CARLET a donné pouvoir à Gilles RUAT, Chantal PHILIPON a donné pouvoir à Christian BOURDIER, Claire VIGOUROUX a donné pouvoir à Serge COHADE

### 1/Approbation du dernier compte rendu :

Le dernier compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### 2/Subventions aux associations.

M. Le Maire propose de faire deux sessions pour attribution des subventions, une première aujourd'hui et une seconde en septembre/octobre (en fonction des dates du Conseil Municipal).

Pour prétendre aux subventions ces documents doivent obligatoirement être fournis en mairie :

- Rapport moral
- Bilan financier de l'année écoulée
- Budget prévisionnel

Aujourd'hui, les propositions d'aides sont les suivantes :

- **SOU de l'ECOLE** : 48.5€ par élève inscrit à la rentrée de septembre 2019
- **Sports et Loisirs** : 300€
- **Club des deux marais** : 435€ plus la location du chapiteau pour la fête patronale
- **Comité des Fêtes et Moto club** : Location du chapiteau pour la fête en août
- **Il était une Voix** : 250€ d'aide au fonctionnement et au démarrage de l'association. Cette association sera support pour le concert à BOISSIERES le 14/06. La municipalité prendra à sa charge la location de chapiteau pour cette manifestation.
- **AFEH** : 525€
- **ADMR** : 250€
- **CATM** : 200€
- **Rugby Club de LANGEAC** : 30€ X 2 pour deux enfants qui sont licenciés
- **ACCA** : 200€ pour fonctionnement habituel  
1000€ d'aide exceptionnelle pour location du chapiteau lors du concours de meute qui a connu un vif succès.  
Les associations n'ayant pas fait de demandes ou dont le dossier est incomplet, doivent faire parvenir les pièces demandées avant la session de septembre.

Ces attributions de subventions sont adoptées à l'unanimité.

### 3/Baux avec les professionnels de santé :

M. Le Maire demande l'autorisation de signer les baux avec chaque professionnel de santé occupant des locaux de la maison médicale, outre le montant du loyer et des charges qui seront régularisées en année N+1, ce document rédigé par Maître CHASSAIN, fixera les droits et obligations de chacune des parties

Le montant du loyer est naturellement calculé en fonction de l'espace occupé par chaque professionnel.

**Cabinet Infirmier** : Loyer de 147.80 € /mois et 31 € de provision sur charges (eau, assainissement et abonnements, chauffage, OM...) avec régularisation en année N+1. Les charges de personnel et de produits pour l'entretien des locaux professionnels seront facturées par trimestre.

**Cabinet Kinés** : Loyer de 378.66 € /mois plus provision sur charges de 80 € /mois (eau, assainissement et abonnements, chauffage, OM...) avec régularisation en année N+1 Les charges de personnel et de produits pour l'entretien des locaux professionnels seront facturées par trimestre.

**Cabinet médical** : Loyer de 298.73 € /mois et provision mensuelle sur charges de 65 €(eau, assainissement et abonnements, chauffage, OM...) avec régularisation en année N+1

Autorisation est donnée au maire de demander un dépôt de garantie qui correspond à un mois de loyer pour chacun des professionnels concernés.

La commune prendra à sa charge les frais liés à la rédaction du bail.

#### **4/Marché aux Livres et aux Disques :**

M. Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à prendre une délibération fixant le droit de place pour un marché aux livres et disques annuel à 5€/place /5 ML

Voté à l'unanimité.

#### **5/Tarif de Groupe au Camping :**

Ceci concerne essentiellement les groupes d'enfants de moins de 10 ans accompagnés.

**Proposition pour les écoles, Centres de Loisirs ...** : 11€ pour un accompagnateur pour le forfait journalier de location de l'emplacement et 3€ pour **toute** personne supplémentaire y compris enfant de moins de 10 ans dans la limite maximum de 13 personnes par emplacement.

#### **6/Validation devis mobilier Mill club : Tables et chaises**

Au vu de la vétusté du mobilier du Mill'club, proposition est faite par M. Le Maire de le changer et de faire l'acquisition de matériel qui restera à l'intérieur du bâtiment. Le matériel actuel, tables et chaises, rendu ainsi disponible pourra servir lors de manifestations en extérieur et/ou venir compléter l'équipement de la salle des P'tites Canailles

Parmi 3 types de mobilier proposés, l'acquisition de 120 chaises, 30 tables et 3 chariots est retenue pour un montant après négociation de 10 487.43€ HT

Adopté par le CM à l'unanimité.

#### **7/ Recrutement d'une équipe de maîtrise d'œuvre**

##### **A) Restauration du vieux moulin et ses abords**

Plusieurs cabinets ont été consultés c'est le cabinet d'architecte Carine BERNARD qui nous a fait l'offre la mieux disante, elle s'élève à 8 700€HT. Il restera cependant à fournir éventuellement des études complémentaires.

Ce cabinet d'architecte est retenu à l'unanimité.

##### **B) Construction de la maison de la chasse et de la nature**

Proposition est faite par M. le Maire de retenir le Cabinet d'architecte Carine BERNARD pour un montant de 6 675.00€HT.

Le CM donne son accord à l'unanimité.

#### **8/ Suite à donner à la demande de prise de position sur le développement du projet éolien**

M le Président de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier a demandé par courrier au conseil municipal de se prononcer sur la poursuite du développement d'un éventuel projet éolien sur le territoire de la commune. La réponse du CM sera la suivante : « *Le conseil municipal de la commune de Siaugues-Ste-Marie ne souhaite pas délibérer sur ce sujet tant que la CCRHA n'a pas elle-même pris position par délibération sur les modalités de la poursuite d'un tel projet ni sur les clés de répartition de la fiscalité liée à ce type de projet entre la*

commune et la CCRHA. Cependant le CM accueille favorablement l'avis de la CLECT, organe de la CCRHA, qui propose notamment une répartition à 50/50 de l'IFER (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux)»

Ont approuvé le contenu de ce courrier à la CCRHA : 9, se sont abstenus : 1, ont voté contre : 4

## **9/ Crédit-bail épicerie**

Pour mettre un terme à l'avenant portant sur la modification du montant des mensualités et de la durée du remboursement du CCBI liant la commune aux gérants de l'épicerie, la commune s'engage à régler les frais d'acte qui s'élèvent à 1 400 € TTC (sauf à parfaire ou diminuer après taxes). Toutefois, le preneur s'engage à rembourser les frais d'actes si pour quelque raison venant de sa part, il met fin au présent crédit-bail avant son terme.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte l'avenant au crédit-bail et de régler les frais d'actes.

## **10/ Admission de non-valeur**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de statuer sur l'admission de non-valeur des titres suivants :

- Budget communal pour un montant de 31.90€
- Budget eau pour un montant de 147.13€
- Budget assainissement pour un montant de 214.14€

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

## **11/Décision modificatives au budget communal:**

En dépenses : 4 913 €

Au chapitre 673 : un montant de 313 € sur les titres annulés

Sur le chapitre 63 58 : 4 600 € pour payer les taxes d'aménagement du camping (dont on va percevoir par la suite 3 535 € sur les 4 497 € que l'on va donner)

Pour équilibrer ces dépenses, sont prévues les recettes supplémentaires à ce jour identifiées :

Ajustement des recettes supplémentaires identifiées à ce jour : 4 913 e

- DGF : + 637 € , DSR : + 1176 € , + 1100 € de recettes correspondant à la participation des affouagistes de Vergonzac à l'abattage et à la sortie du bois de la Durande, perception de 1 000 € de TVA supplémentaire sur le fonctionnement et de 1000 € de charges de la part des locataires de la maison médicale.

## **12/ Transfert d'un bien de section à la commune**

Après plusieurs réunions avec les habitants du village de Silcuzin, M le Maire propose aux membres du CM de faire une demande conjointe avec les membres de cette section pour le transfert de la parcelle H 00219 dans le domaine privé de la commune. En effet, après obtention du Certificat d'Urbanisme et dépôt du PC, cette parcelle pourrait accueillir la maison de la Chasse et de la Nature.

## **13 /Divers**

- Les travaux de la place du foirail ont été réceptionnés, le grenailage de la partie en enrobé sera fait en juin ainsi que la pose des candélabres puis l'installation des jeux pour enfants.
- Les professionnels sont installés dans la maison médicale depuis le 1<sup>er</sup> mai, la borne de recharge pour véhicules électriques va être mise à disposition gratuitement des patients et des professionnels. Quelques travaux de mise au point restent à terminer.
- Début juin aura lieu la réunion de lancement des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement.
- **Organisation des élections européennes 26/05/19**